Extension des consignes de tri : Foire aux questions





Depuis le 1er janvier 2019, le tri est plus simple : tous les emballages se trient !

Jusqu'à présent les pots, films et barquettes étaient jetés avec les ordures ménagères. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour les recycler et trouver des débouchés à la matière. Aujourd'hui, la filière sait recycler plus. Alors plus d'hésitation, tous les emballages se trient.

Vous vous posez des questions au sujet des nouvelles consignes de tri ?

N'hésitez pas à consulter la FAQ :

Consulter la FAQ